

*- Département des Pyrénées Atlantiques -*

---

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
D'OGEU-LES-BAINS**

---

**AVIS HYDROGÉOLOGIQUE  
RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT  
DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION  
DE LA SOURCE DU LAVOIR**

**Par  
J.C. BERRE**

*Hydrogéologue agréé en matière  
D'eau et d'hygiène publique  
pour le département des Pyrénées Atlantiques*

**Révision d'octobre 2001 du rapport de mars 1994**



## SOMMAIRE

<b>A.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES COMMUNES AUX DEUX CAPTAGES .....</b>	<b>3</b>
A.1	ALIMENTATION EN EAU .....	4
A.1.1	Communes desservies.....	4
A.1.2	Gestionnaire.....	4
A.1.3	Ressources.....	4
A.1.4	Offre en 2000.....	4
A.1.5	Besoins .....	4
A.2	CONTEXTE GEOLOGIQUE .....	5
A.2.1	Stratigraphie .....	5
A.2.2	Étude structurale (rapport IGD. Déc. 87).....	5
A.3	CONSEQUENCES HYDROLOGIQUES .....	6
<b>B.</b>	<b>SOURCE DU LAVOIR.....</b>	<b>8</b>
B.1	SITUATION (FIGURE 1).....	9
B.2	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES CAPTAGES (FIGURES 2A ET 2B).....	9
B.2.1	Coupes techniques.....	9
B.2.2	Équipement et mode d'exploitation .....	9
B.2.2.1	Groupe électro-pompes 18 m <sup>3</sup> /h.....	10
B.2.2.2	Groupe électro-pompes 60 m <sup>3</sup> /h.....	10
B.2.3	Traitement .....	10
B.3	GEOLOGIE LOCALE .....	11
B.3.1	Substratum.....	11
B.3.2	Terrains de recouvrement .....	11
B.4	HYDROGEOLOGIE .....	11
B.4.1	Zone d'alimentation.....	11
B.4.2	Débit de la source .....	12
B.5	QUALITE DE L'EAU.....	12
B.5.1	Paramètres physico-chimiques (Figure 3) .....	12
B.5.2	Paramètres bactériologiques .....	12
B.6	ENVIRONNEMENT.....	12
B.6.1	Zone d'habitat.....	12
B.6.2	Zone industrielle.....	12
B.6.3	Zone agricole .....	12
B.6.4	Activités d'élevage.....	13
B.6.5	Voiries de communication.....	13
B.6.6	Affleurements.....	13
B.7	FACTEURS DE RISQUE DE POLLUTION .....	13
B.8	DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION .....	14
B.8.1	Périmètre de protection immédiate (Figure 4).....	14
B.8.2	Périmètre de protection rapprochée (Figure 5).....	14
B.8.3	Zones sensibles (Figures 6A, 6B et 6C).....	14
B.9	PRESCRIPTION DES SERVITUDES .....	14
B.9.1	Périmètre de protection immédiate .....	14
B.9.2	Périmètre de protection rapprochée .....	14
B.9.3	Zones sensibles.....	17
<b>C.</b>	<b>AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGRÉÉ.....</b>	<b>19</b>

À la demande de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'OGEU-LES-BAINS et désigné par M. CAZAL, coordonnateur des hydrogéologues agréés pour le département des Pyrénées Atlantiques, je me suis rendu à plusieurs reprises de 1992 à 1994, sur les communes d'OGEU-LES-BAINS et BUZY, pour émettre un avis hydrogéologique en mars 1994, en vue de l'établissement des périmètres de protection de la source du LAVOIR et du forage de BÉLAIR.

Les documents mis à ma disposition furent les suivants :

- Compte rendu du forage de BÉLAIR : IGD - Déc. 1986
- Étude hydrogéologique du synclinal d'OGEU : IGD - Déc. 1987
- Rapport d'expertise : G. LACAZEDIEU - Fév. 1989
- Résultat d'un traçage à la source AMBIELLE : D.D.A.S.S. - Déc. 1992
- Étude hydrogéologique avec reconnaissance géophysique : Géoaquitaine - Avr. 1991
- Étude préalable à la définition des périmètres de protection : S.E.T.M.O. - Janv. 1994

Le présent document est une actualisation du rapport remis en mars 1994.

Compte-tenu du fait que l'étude diagnostique du réseau d'Alimentation en Eau Potable du Syndicat, menée par le bureau d'études BÉTURE-CEREC, prévoit l'abandon du forage de BÉLAIR dans les deux années à venir, cette révision 2001 du rapport de 1994 ne concerne que le captage de la source du LAVOIR.

En effet, il a été décidé que le forage de BÉLAIR continuerait à être exploité d'ici à la fin de l'année 2003, le temps de réaliser deux bâches de stockage de 500 m<sup>3</sup>, une pour le haut service, et l'autre sur le site actuel du forage.

**A. INFORMATIONS GENERALES COMMUNES AUX DEUX  
CAPTAGES**

## **A.1 ALIMENTATION EN EAU**

### **A.1.1 Communes desservies**

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) d'OGEU-LES-BAINS dessert les communes suivantes :

BUZIET, BUZY, ESCOU, ESCOUT, ESTIALESCQ, HERRÈRE,  
LASSEUBE, LASSEUBETAT et OGEU-LES-BAINS.

Par extension, il alimente les écarts suivants :

- FAGET D'OLORON ET GOES
- LEDIEUX
- 17 branchements de la commune de MONEIN.

### **A.1.2 Gestionnaire**

L'exploitation du réseau (production et distribution) est assurée par la Société d'Aménagement Urbain et Rural ( S.A.U.R.).

### **A.1.3 Ressources**

La totalité des ressources en eau du Syndicat provient de deux captages :

- La source du LAVOIR : débit d'exploitation de 78 m<sup>3</sup>/h
- Le forage de BÉLAIR : débit d'exploitation de 40 m<sup>3</sup>/h

La source du LAVOIR assure la majeure partie de la production, le forage de BÉLAIR n'étant utilisé que ponctuellement en appoint.

### **A.1.4 Offre en 2000**

- Source du LAVOIR : 514.455 m<sup>3</sup>/an
- Forage de BÉLAIR : 15.690 m<sup>3</sup>/an

Le volume annuel produit de 530.145 m<sup>3</sup>, se traduit par une offre de 381.061 m<sup>3</sup> à 2.244 abonnés, soit 465 l/j/abonné.

### **A.1.5 Besoins**

Les besoins moyens actuels (en 2001) sont de 1.614 m<sup>3</sup>/j et d'environ 2.750 m<sup>3</sup>/j en pointe.

Deux hypothèses d'évolution peuvent être envisagées :

- Hypothèse basse : pas d'évolution de la consommation globale en eau sur le Syndicat, l'augmentation du nombre d'abonnés étant compensée par la diminution de la consommation unitaire (c'est la constatation actuelle sur les dernières années)
- Hypothèse haute : l'application d'une marge de sécurité de +10% par décennie permet d'estimer les besoins de pointe futurs à environ 3 020 m<sup>3</sup>/j en 2010 et 3.315 m<sup>3</sup>/j en 2020

## **A.2 CONTEXTE GEOLOGIQUE**

### **A.2.1 Stratigraphie**

D'après la carte géologique à l'échelle 1/50.000ème, d'OLORON-SAINTE-MARIE, nous rencontrons dans le secteur géographique les formations géologiques suivantes :

- Les alluvions fluvio-glaciaires de l'ancienne vallée du Gave d'OSSAU.
- Les argiles à galet du Miocène qui couronnent les coteaux septentrionaux.
- Les Flyschs Cénomaniens à Santonien orientés ici Est-Ouest, formés essentiellement de schistes noirs.
- Les marnes et calcaires schisteux de l'Albien de la Croix de BUZY au Haut des Fontaines, constituant d'après la carte géologique, le substratum des alluvions fluvio-glaciaires.
- Les calcaires urgoniens de l'Aptien supérieur et Albien qui affleurent dans le bois d'ARUDY et d'ISESTE, ainsi que dans les collines au Nord du Haut des Fontaines et à la Croix de BUZY.
- Les marnes de Ste Suzanne du Bédoulien, laminées au Nord.
- Les grès et calcaires à bauxite et marnes du Valanginien-Barrémien qui affleurent à proximité du Pic d'ESCURETS et sont laminés au Nord.
- Les calcaires dolomitiques du Callovo-Oxfordien que l'on rencontre près de BÉLAIR, ainsi qu'au Pic de REBENACQ à l'affleurement.

### **A.2.2 Étude structurale (rapport IGD. Déc. 87)**

L'étude structurale et cartographique démontre l'existence d'une vaste structure anticlinale, d'axe orienté en moyenne N100°E et légèrement incliné vers l'Ouest (5° environ) déjetée ou même localement déversée vers le Nord.

Dans le détail, cette structure présente de nombreux replis, structure de 2ème ordre, mis en évidence en particulier dans les calcaires de PRAT DE COYE. Le flanc Sud avec lequel on relève des pendages assez réguliers avoisinant 30° à 40°, correspond au flanc Nord du synclinal ARUDY-OLORON (carte géologique d'OLORON).

Cet anticlinal est décalé par les failles :

- Failles orientées N170°E à NS du secteur de HAUT LES FONTAINES, qui décalent vers le Nord le compartiment de la ferme LABOURIE et permettent l'affleurement des calcaires urgoniens.

- Failles orientées N10°E à N20°E du secteur de REBENACQ, responsable d'un décalage vers le Nord des compartiments orientaux.
- Failles mineures N140°E mises en évidence dans les secteurs des fermes AMBIELLE et CARDOLLE.

Le couloir de failles de HAUT LES FONTAINES paraît se poursuivre vers le Sud, à l'Est d'OGEU et même sur l'autre versant de la vallée du Gave d'OSSAU. Cette direction structurale se retrouve aussi à l'extrémité orientale du terrain étudié, particulièrement fracturée, mais elle y est en partie occultée par la direction dominante N20°E, ces mouvements de l'anticlinal, ainsi que des plis secondaires, sont aussi orientés approximativement NS.

Cette étude conclut donc à la continuité du domaine structural affleurant dans le bois d'ARUDY, à son prolongement sous les terrasses alluviales de la plaine d'OGEU et à l'absence d'accident profond correspondant à l'accident frontal Nord-Pyrénéen nettement marqué sur la feuille voisine de LOURDES. Ce dernier disparaîtrait progressivement vers l'Ouest, se manifestant par le plifaille de REBENACQ, puis s'atténuant dans la structure anticlinale de BÉLAIR.

Sur le terrain, cette continuité structurale se traduit notamment par l'absence de structurations intenses (fracturations et plissements ; déformations tangentielles, ...).

### **A.3 CONSEQUENCES HYDROLOGIQUES**

La cartographie des dolines et des pertes, situées au pied du coteau de BÉLAIR à REBENACQ montre une importante zone d'alimentation d'un karst, dans les calcaires urgoniens.

Ce karst est alimenté par les nombreuses cavités karstiques des bois d'ARUDY et d'ISESTE. Ces eaux transiteraient par des profondeurs importantes (-500 m à -1.000 m) sous le synclinal d'ARUDY-OLORON, et remonteraient à la faveur de la structure anticlinale.

Un traçage effectué sur la perte du ruisseau l'ESCOU à proximité de la maison AMBIELLE, prouve que le secteur extrême Est des dolines est en relation avec la source de la pisciculture voisine de l'œil du Nez.

Néanmoins, sans information complémentaire, on ne peut exclure que la faille N170°E, particulièrement bien représentée ici, draine le secteur Ouest vers le forage et les sources d'OGEU.

L'étude structurale vient donc accréditer et préciser l'hypothèse initiale émise, pour expliquer l'origine des eaux d'OGEU, à savoir qu'elles proviennent d'un même aquifère carbonaté.

Les zones d'alimentation se situent :

- Sur le flanc Sud, sur les affleurements de l'urgonien lui-même. Il est vraisemblable que la totalité de la série carbonatée jurassique crétacée

participe à cette alimentation, l'OURTEAU, affluent du gave d'ASPE, draine les eaux de débordement de l'aquifère dans ce secteur.

- Sur la terminaison Est de la structure.

La géométrie du réservoir est un synclinorium et anticlinorium d'axe moyen N100°E inclinés légèrement vers l'Ouest. Des failles subméridiennes dans la région des sources d'OGEU contrôleraient les sorties d'eaux, soit directement au contact de l'accident, soit dans l'ensemble de la zone affectée.

Cette étude vient aussi confirmer la disparition vers l'Ouest de l'accident profond Nord-Pyrénéen. Toutefois, elle soulève de nouveaux points d'interrogation relatifs à l'interprétation du forage pétrolier de BÉLAIR et à l'âge jurassique attribué aux calcaires du tunnel de SACASE.

**B. SOURCE DU LAVOIR**

## **B.1 SITUATION (FIGURE 1)**

La source est implantée sur la commune d'OGEU-LES-BAINS, au lieu-dit HAUT DES FONTAINES, au point de coordonnées LAMBERT (zone III) suivant :

x : 369,575  
y : 100,3  
z : 319 NGF

L'eau sort dans une dépression creusée jusqu'au substratum calcaire urgonien.

À l'intérieur de cette dépression existent trois captages. Deux sont exploités par le S.I.A.E.P. d'OGEU-LES-BAINS, le troisième est un ancien puits de la S.E.M.O. aujourd'hui abandonné. On ne présentera ici que les puits exploités par le S.I.A.E.P.

## **B.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES CAPTAGES (FIGURES 2A ET 2B)**

Le captage fut entrepris en 1947. Il comprend actuellement deux puits P1 et P2, constitués simplement de buses en béton armé posées sur le substratum calcaire et recouverts d'une dalle bétonnée.

### **B.2.1 Coupes techniques**

Puits P1 : Diamètre intérieur : 2,20 m  
Profondeur : 1,80 m

Puits P2 : Diamètre intérieur : 2,20 m  
Profondeur : 2,05 m

Chacun des captages comprend :

- des ouvertures dans la partie supérieure pour l'aération
- une trappe munie d'un capot en fonte permettant l'accès à l'intérieur du puits.

L'excavation est comblée par des galets et ceinturée partiellement par un drain.

### **B.2.2 Équipement et mode d'exploitation**

Chaque puits comprend une canalisation où l'eau circule gravitairement, jusqu'à la bache de pompage située sous le local des pompes de reprise.

Deux groupes électro-pompes assurent le refoulement de l'eau de la bache vers deux niveaux de distribution (haut-service et bas-service).

### **B.2.2.1 Groupe électro-pompes 18 m<sup>3</sup>/h**

Ce groupe concerne le niveau de distribution du bas-service. Il est constitué de deux pompes identiques (KSB GUINARD), en fonctionnement alterné, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Q (m <sup>3</sup> /h)	HMT (m)	Année de fabrication	P. statique (bars)	P. dynamique (bars)
18	-	-	3,5	4,0

L'eau est refoulée vers un réservoir de capacité 2x150 m<sup>3</sup> calé à la cote 342 NGF.

### **B.2.2.2 Groupe électro-pompes 60 m<sup>3</sup>/h**

Ce groupe concerne le niveau de distribution du haut-service. Il est constitué de deux pompes identiques (KSB GUINARD), en fonctionnement alterné, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Q (m <sup>3</sup> /h)	HMT (m)	Année de fabrication	P. statique (bars)	P. dynamique (bars)
60	155	1989	11	12,5

L'eau est refoulée vers un réservoir de capacité 700 m<sup>3</sup> calé à la cote 428 NGF.

Ce groupe possède une pompe de secours GOURDIN de 75 m<sup>3</sup>/h pour une HMT de 137 m.

Le fonctionnement simultané des deux groupes, soit 78 m<sup>3</sup>/h, est possible.

Pour les deux puits :

- le débit moyen journalier : 2.200 m<sup>3</sup>/j
- la production mensuelle de pointe : 85.250 m<sup>3</sup> en décembre 2001 (soit en moyenne 2750 m<sup>3</sup>/j)

### **B.2.3 Traitement**

L'eau refoulée vers les réservoirs est stérilisée au chlore gazeux. Le contact s'effectue dans la bache de pompage.

## **B.3 GEOLOGIE LOCALE**

### **B.3.1 Substratum**

Entre la ferme LABOURIE et sensiblement le lit de l'ESCOU, les calcaires urgoniens verticaux affleurent.

Les marnes et calcaires schisteux noirs, légèrement métamorphisés, (picrite au voisinage) affleurent au Sud immédiat de l'usine d'embouteillage S.E.M.O. Ces affleurements sont observables sur le chemin d'accès au réservoir de stockage et confirmés par les données géophysiques (Géoaquitaine rapport GM/91110/h) sur le plateau méridional (usine d'emballage S.E.M.O.).

### **B.3.2 Terrains de recouvrement**

Un forage entrepris par CETE de Bordeaux, à l'intersection RN134 et CD416, donne la coupe lithologique suivante des formations alluviales surmontant le substratum albien au Sud.

- de 0 à 1 m : argile peu organique brune
- de 1 à 4,5 m : argile bariolée consistante, plus plastique à la base
- de 4,5 à 7 m : argile jaune à gravier - 30 à 40 mm
- de 7 à 9,5 m : argile jaunâtre sableuse à gravier et galets - 40 à 50 mm
- de 9,5 à 11 m : argile grise à nombreux galets et rognons gréseux - granit altéré
- de 11 à 12,5 m : argile grise à galets et rognons gréseux – granit altéré.

## **B.4 HYDROGEOLOGIE**

### **B.4.1 Zone d'alimentation**

L'aquifère urgonien capté en P1 et P2 présente une perméabilité de fissure.

Le cadre stratigraphique et structural témoigne d'une alimentation sur le flanc Sud du synclinal où le faciès affleure et où de nombreux gouffres sont inventoriés. Une alimentation par la région des dolines, sur la terminaison Est de la structure, reste possible.

De plus, la variation de température (17°6 – 21°4) et le résultat des analyses isotopiques (échantillons du 31/07/87 et 13/03/88), rendent compte d'un mélange avec des eaux peu profondes. Ainsi, localement, les eaux captées à la source du LAVOIR, sont mélangées avec les eaux d'écoulements superficiels drainant le bassin versant topographique et les eaux de la nappe alluviale.

### **B.4.2 Débit de la source**

Des mesures de débit ont été entreprises entre le 7 juillet et le 11 août 1987, sur le ruisseau l'ESCOU, à l'aval des sources. En supposant qu'aucun écoulement provenait de l'amont des sources, les débits naturels seraient les suivants pour la période considérée :

- débit maximum : 47,4 l/s - soit 170,6 m<sup>3</sup>/h (le 27/07)
- débit minimum : 30,66 l/s - soit 110,3 m<sup>3</sup>/h (le 14/07)

## **B.5 QUALITE DE L'EAU**

### **B.5.1 Paramètres physico-chimiques (Figure 3)**

D'après le diagramme SCHOELLER BERKALOFF, les eaux captées sont du type bicarbonaté calcique chloruré sodique.

### **B.5.2 Paramètres bactériologiques**

Les eaux de la source sont périodiquement souillées.

## **B.6 ENVIRONNEMENT**

### **B.6.1 Zone d'habitat**

Elle comprend quelques maisons isolées au quartier LE PAVILLON et, à proximité des affleurements, la ferme LABOURIE.

### **B.6.2 Zone industrielle**

Huit entreprises ont été visitées :

- la Société des Eaux Minérales d'OGEU (S.E.M.O.) : usine d'embouteillage
- la S.E.M.O. : usine d'emballage
- PYRÉNÉES-TOURBE
- BATIBOIS
- HOLIGHT AQUITAINE
- IMMOMATIC - TRICOMATIC
- PORTET
- P.C.C.

### **B.6.3 Zone agricole**

Douze exploitations agricoles sont recensées. Les cultures pratiquées sont le maïs-grain ou ensilage et la prairie temporaire ou permanente. Dans le cas d'une rotation maïs-maïs, les terres restent nues en hiver. Les prairies ne supportent qu'un élevage extensif.

#### **B.6.4 Activités d'élevage**

À l'exception de la ferme LABOURIE, au voisinage immédiat des captages, les activités d'élevage restent faibles.

#### **B.6.5 Voiries de communication**

Le secteur est traversé par la RN134 et le CD416.

On notera :

- Les prémisses d'un échangeur à environ 450 m au Sud des captages.
- Le point bas est à la cote +339,76 m, soit environ 20 m au-dessus des émergences.
- Le profil en long présente une pente inverse aux écoulements naturels de 0,4 %.
- L'eau de ruissellement stagne donc au point bas jusqu'à atteindre une quarantaine de centimètres dans les fossés, puis s'écoule vers les sources.

#### **B.6.6 Affleurements**

Les affleurements urgoniens constituent la falaise supportant la ferme LABOURIE.

La zone d'alimentation sur le secteur Sud du synclinal d'OGEU, correspondant aux affleurements urgoniens, est montagneuse, boisée et majoritairement propriété domaniale soumise à réglementation.

### **B.7 FACTEURS DE RISQUE DE POLLUTION**

Considérant le contexte géologique et hydrogéologique local, les risques majeurs de pollution de la source du LAVOIR proviennent des écoulements de surface et de la nappe phréatique qui drainent le bassin versant topographique. Nous avons souligné ci-dessus que les eaux pompées correspondent à un mélange des eaux de la nappe urgonienne et des eaux superficielles de subsurface.

En conséquence, les risques potentiels de pollution sont :

- les fosses septiques des établissements HOLIGHT, PYRÉNÉES-TOURBE et des maisons du secteur LE PAVILLON
- le stockage de produits toxiques dans les établissements industriels, sans bacs de rétention

- l'épandage du lisier
- le stockage des fumiers
- les effluents de la ferme LABOURIE qui se déversent sur les affleurements urgoniens
- la stabulation libre sur la parcelle 707

D'une manière générale, tous déversements dans les fossés ou dans le sol, susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux captées.

## **B.8 DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION**

### **B.8.1 Périmètre de protection immédiate (Figure 4)**

La délimitation de la clôture grillagée matérialisera ce périmètre.

### **B.8.2 Périmètre de protection rapprochée (Figure 5)**

Ce périmètre comprendra les parcelles suivantes :

339, 340, 341, 342, 343, 351, 352, 353, 354, 362, 364, 433, 434, 435, 436, 439, 440, 443, 444, 445, 446, 692, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 706, 707, 708, 712, 713, 720, 837, 838, 857, 859, 860, 861, 886, 888, 890, 899, 904, 905, 919, 921, 924, 927, 929, 930, 936, 958, 959, 1032, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1063, 1077, 1078, 1080, 1130, 1131, 1148 et 1149 (section B feuille 3 de la commune d'OGEU-LES-BAINS).

### **B.8.3 Zones sensibles (Figures 6A, 6B et 6C)**

Elles sont définies comme matérialisées sur les Figures 6A, 6B et 6C.

## **B.9 PRESCRIPTION DES SERVITUDES**

### **B.9.1 Périmètre de protection immédiate**

A l'intérieur de ce périmètre, toutes activités restent interdites, à l'exception de celles résultant de l'entretien du captage et du terrain, dont l'accès reste interdit à toute personne étrangère au service.

#### **Aménagements à réaliser :**

Prolonger le mur enterré existant, pour ceinturer entièrement l'émergence (les travaux ont été réalisés suite au rapport de 1994)

### **B.9.2 Périmètre de protection rapprochée**

**A l'intérieur de ces périmètres sont interdits :**

- 1 les forages et puits entraînant une détérioration tant quantitative que qualitative des captages et exutoires naturels existants
- 2 l'ouverture et l'exploitation de carrières
- 3 l'ouverture d'excavations autres que carrières
- 4 le remblaiement des carrières existantes
- 5 l'installation de dépôt d'ordures ménagères, de détritiques, de produits radioactifs, et de tous produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux
- 6 l'implantation d'ouvrages de transport ou de rejet des eaux usées d'origine domestique ou industrielle qu'elles soient brutes ou épurées, sauf l'assainissement à réaliser des habitations ou locaux existants
- 7 l'implantation nouvelle de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux, susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux
- 8 les installations nouvelles de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature
- 9 l'établissement de toute construction superficielle ou souterraine, même provisoire, autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau
- 10 l'épandage ou l'infiltration de lisiers, de purins et d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle, à l'exception des épandages liés aux systèmes d'assainissement autonomes existants
- 11 le stockage des matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail (ensilage)
- 12 le stockage et la reconstitution de fumières sur les parcelles soulignées du **§ B.8.2.**
- 13 l'épandage de fumier pailleux ainsi que le retournement des prairies est autorisé, sauf sur les parcelles numéro : 339, 433, 434, 439, 440, 706, 707, 712, 713, 1032, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1053, 1054, 1055, 1056 ; l'épandage des engrais minéraux reste autorisé, sauf dans un rayon de 30 mètres autour de la source LABOURIE
- 14 le stockage, l'épandage et la préparation des produits et substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis animaux ou végétaux des cultures et des herbages, sur les parcelles suivantes : 339, 433, 434, 435, 439, 440, 703, 704, 706, 707, 708, 712, 713, 919, 921,

924, 930, 1032, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1149 ; l'épandage des engrais minéraux reste autorisé, sauf dans un rayon de 30 mètres autour de la source LABOURIE

- 15 l'établissement ou l'extension d'étables et de stabulations libres, permanentes ou mobiles
- 16 le pacage est autorisé sans apport d'aliment extérieur ; il reste interdit dans un rayon de 30 mètres autour de la source LABOURIE
- 17 l'installation d'abreuvoirs fixes et d'abris destinés au bétail
- 18 l'abreuvement au cours d'eau l'ESCOU est interdit en bordure des parcelles 1052 et 1056 par réalisation d'une clôture
- 19 le défrichement et dessouchage
- 20 la création d'étangs et de plans d'eau
- 21 le camping même sauvage et le stationnement de caravanes
- 22 la construction de nouvelles voies de circulation
- 23 la modification de voies de circulation existantes sauf celles destinées à améliorer la sécurité des usagers et qui n'entraînent pas d'augmentation du trafic dans le périmètre de protection rapprochée
- 24 l'entretien des fossés, des haies, des chemins, etc ... par des produits chimiques types désherbants, débroussaillants, etc ...

**Seront réglementés :**

- 25 l'épandage de fumiers et engrais organiques ou chimiques, sur les parcelles non soulignées du § B.8.2. Le règlement veillera dans le cadre du Code de Bonne Pratique Agricole, à la nature, la dose utilisée et les modalités d'application de ces produits, en vue d'interdire leur présence aux points de captage
- 26 la coupe de bois
- 27 la réalisation de fossés

**Aménagements à réaliser :**

- 28 le nettoyage et l'entretien du lit du ruisseau l'ESCOU et de ses berges
- 29 la réfection et l'entretien du réseau d'eaux pluviales, de telle sorte, qu'elles parviennent à l'aval des captages ; ceci pour les écoulements Sud-Nord, mais également sud est, Nord est

- 30 la réalisation de bassins de rétention pour chaque aire de stockage de produits toxiques sur l'ensemble du bassin versant, conformément à la législation en vigueur
- 31 la collecte efficace des eaux de ruissellement et usées de ferme LABOURIE, pour éviter tout déversement sur les affleurements
- 32 la destruction de la stabulation libre présente sur la parcelle 707
- 33 l'entretien annuel du fossé situé au Sud de l'usine S.E.M.O. Emballage et qui draine les eaux vers l'Ouest
- 34 la mise en place de panneaux d'information à l'entrée des périmètres de protection

### **B.9.3 Zones sensibles**

À l'intérieur de ces zones, les activités suivantes, déjà soumises à la réglementation générale, peuvent présenter des risques pour les eaux captées et doivent être réalisées ou pratiquées avec précaution :

- 1 les puits ou forages atteignant ou traversant l'aquifère urgo-aptien
- 2 l'ouverture de carrières
- 3 l'ouverture de puits perdus, puisards ou autres systèmes générateurs de pollutions occultes
- 4 les dépôts de toutes natures : ordures ménagères, immondices, détritiques, produits radioactifs et de tout produit susceptible d'altérer la qualité des eaux
- 5 l'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées
- 6 les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature
- 7 l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires, autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau
- 8 l'épandage ou infiltration de lisiers et d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle
- 9 le stockage des matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail

- 10 le stockage et l'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou la lutte contre les ennemis des cultures
- 11 l'épandage d'herbicides
- 12 l'établissement ou l'extension d'étables ou de stabulations libres
- 13 l'installation d'abreuvoirs et d'abris destinés au bétail
- 14 le déboisement et le défrichage et le changement dans la destination des sols
- 15 la création de plans d'eau
- 16 le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes
- 17 la construction ou la modification de voies de communications, ainsi leurs conditions d'utilisation
- 18 d'une manière plus générale, tout fait susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement à la qualité des eaux
- 19 tout forage s'adressant à une nappe autre que la nappe phréatique, implanté dans le quadrilatère ayant pour sommets : LURBE St CHRISTAU, ARUDY, BÉLAIR, HERRÈRE.

**C. AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGRÉÉ**

En 1994, et après analyse des documents mis à ma disposition, j'ai défini les périmètres de protection de la source du LAVOIR qui fournit la majeure partie des ressources en eau exploitées par le S.I.A.E.P. d'OGEU-LES-BAINS.

J'ai préconisé une protection préventive qui doit être suivie d'analyses d'eau périodiques.

Les périmètres que j'ai définis en 1994 restent inchangés au niveau de leurs délimitations tout comme les prescriptions de servitudes à l'intérieur de ces périmètres.

En revanche, et compte tenu des remaniements cadastraux observés, l'état parcellaire a été actualisé.

*l'hydrogéologue agréé en matière  
d'eau et d'hygiène publique*  
J.C. BERRE



# Figure 1

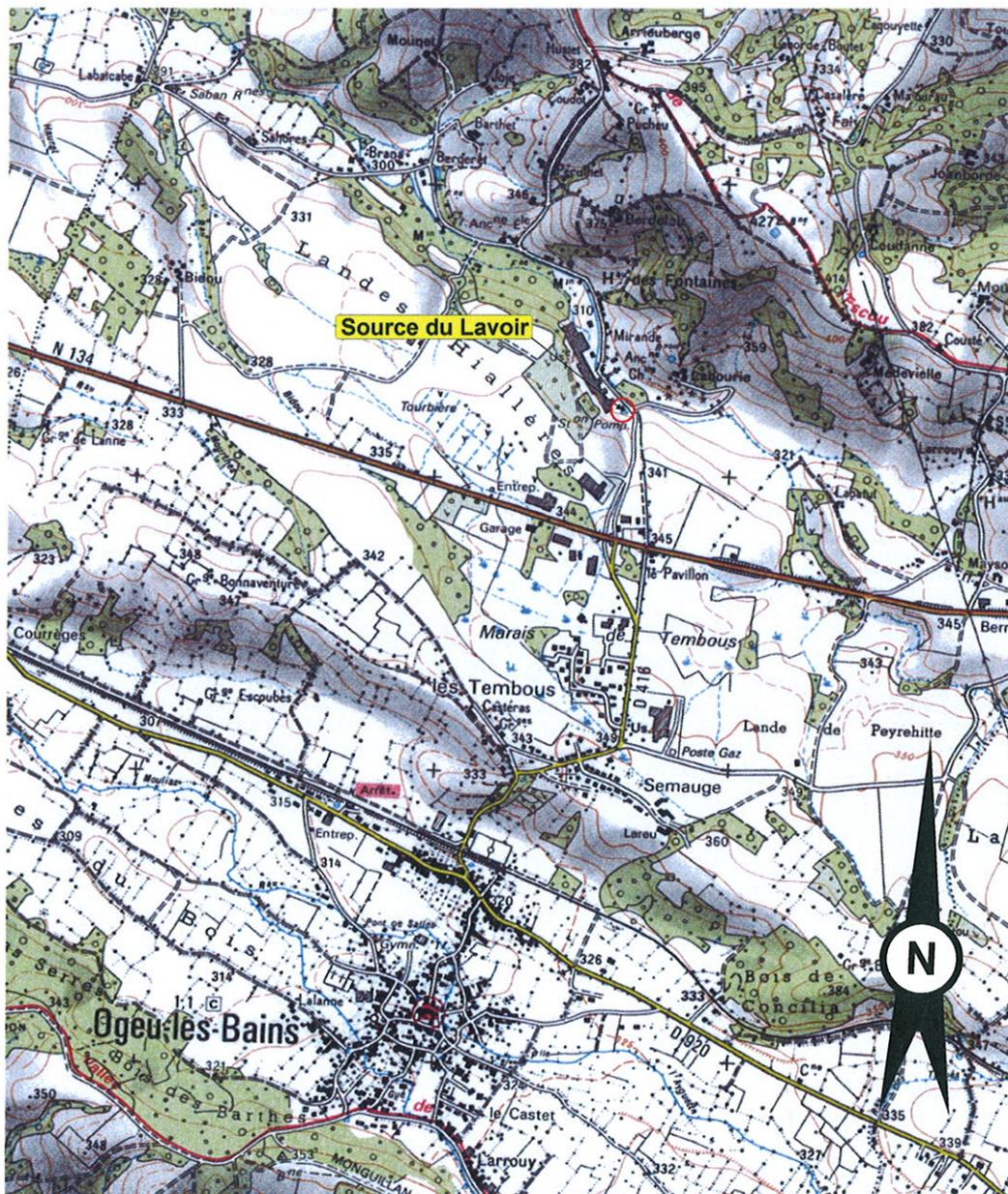
## Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'OGEU-LES-BAINS

---

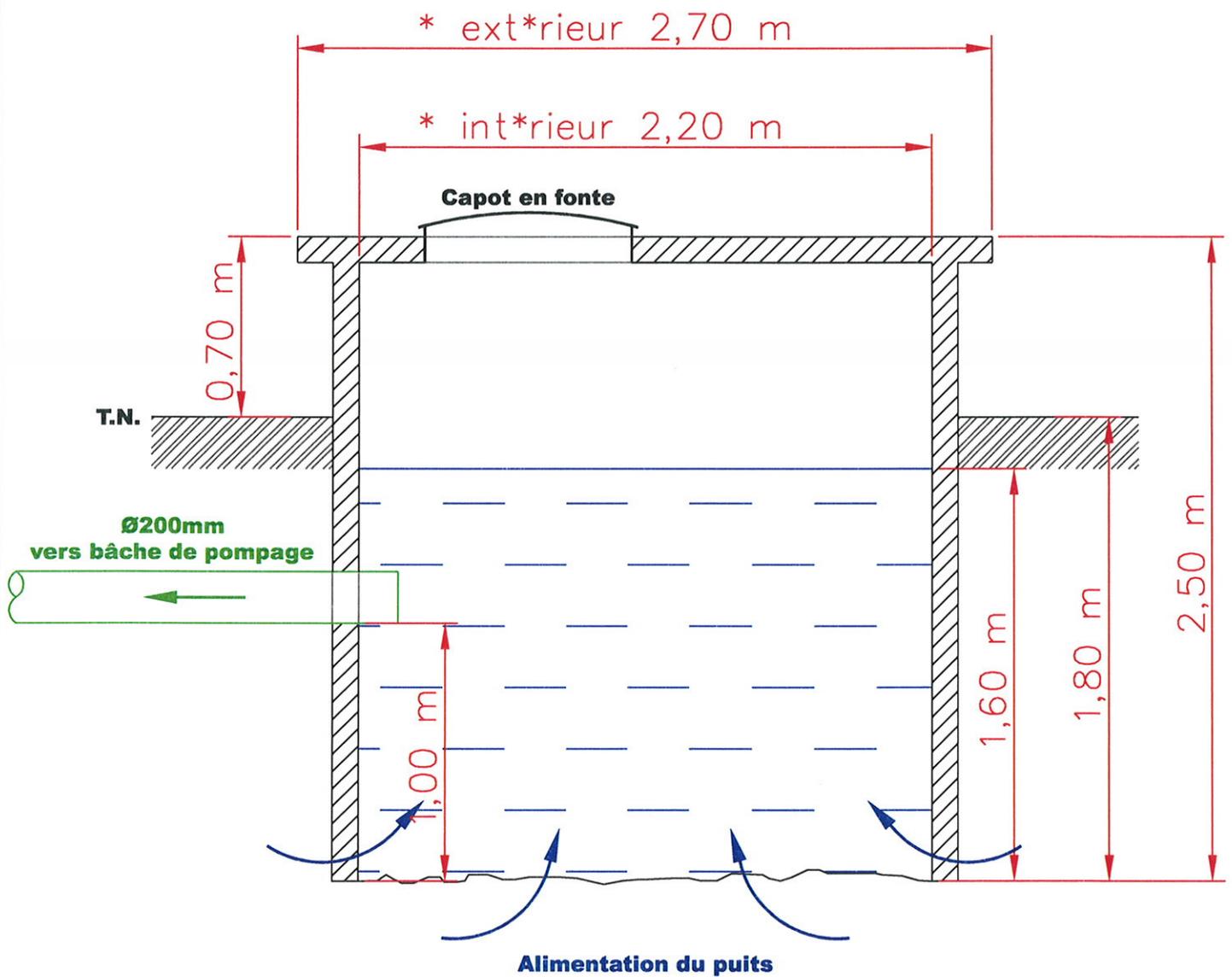
### Plan de situation du captage de la source du Lavoir à OGEU-LES-BAINS

---

Echelle : 1/25.000ème





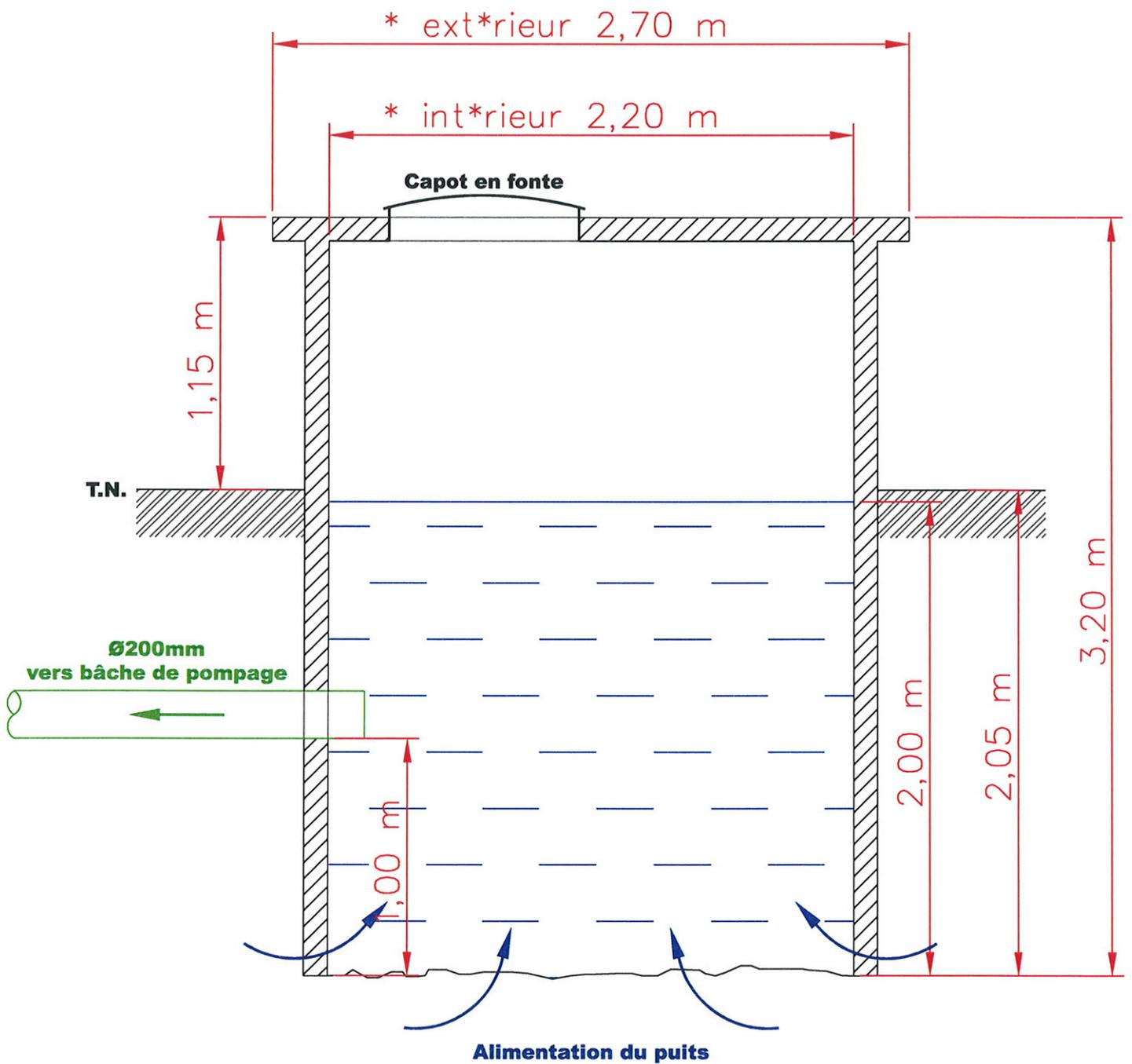


## Puits P1

**Figure 2A**

Coupe du puits P1 - Echelle : 1/25ème





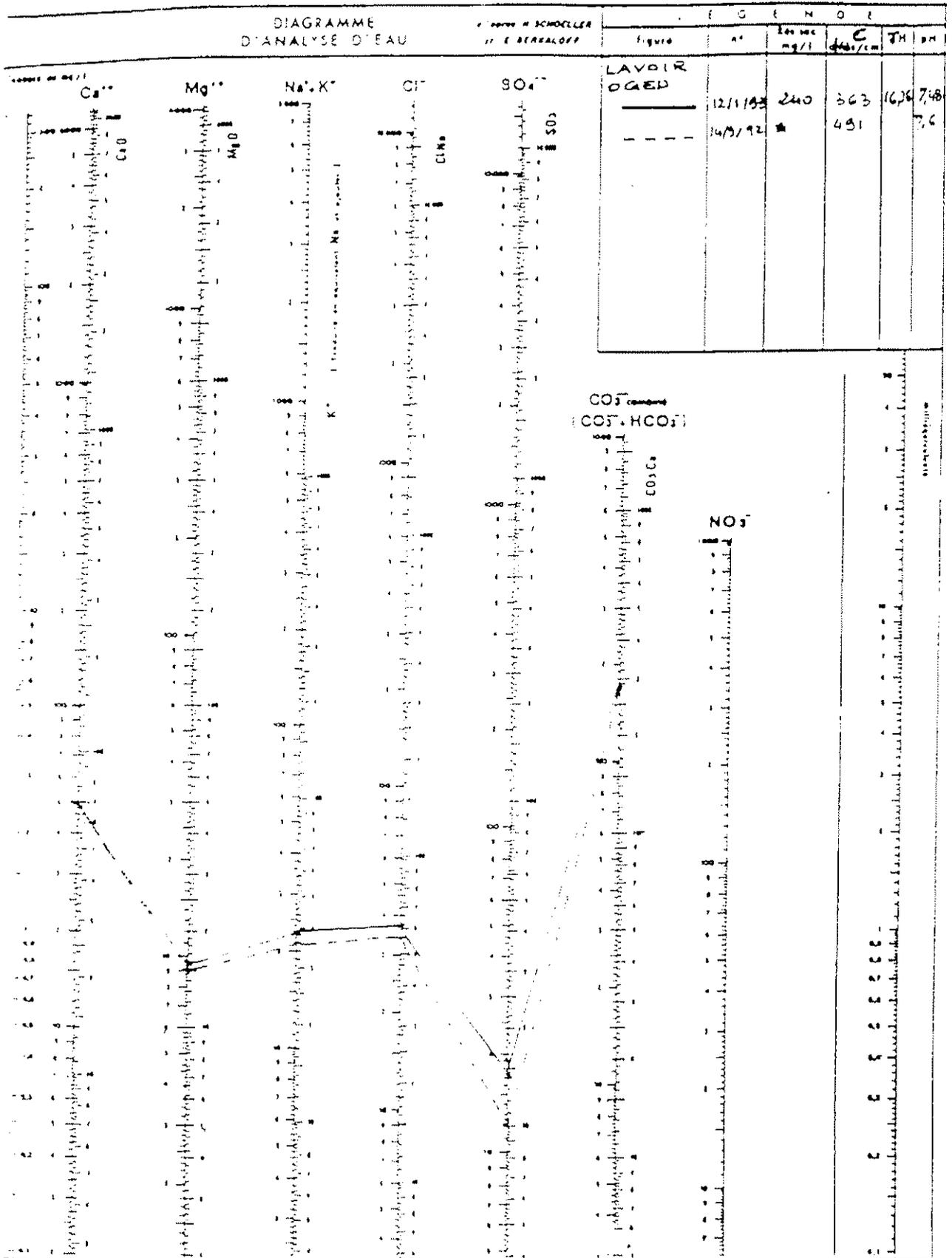
## Puits P2

**Figure 2B**

Coupe du puits P2 - Echelle : 1/25ème

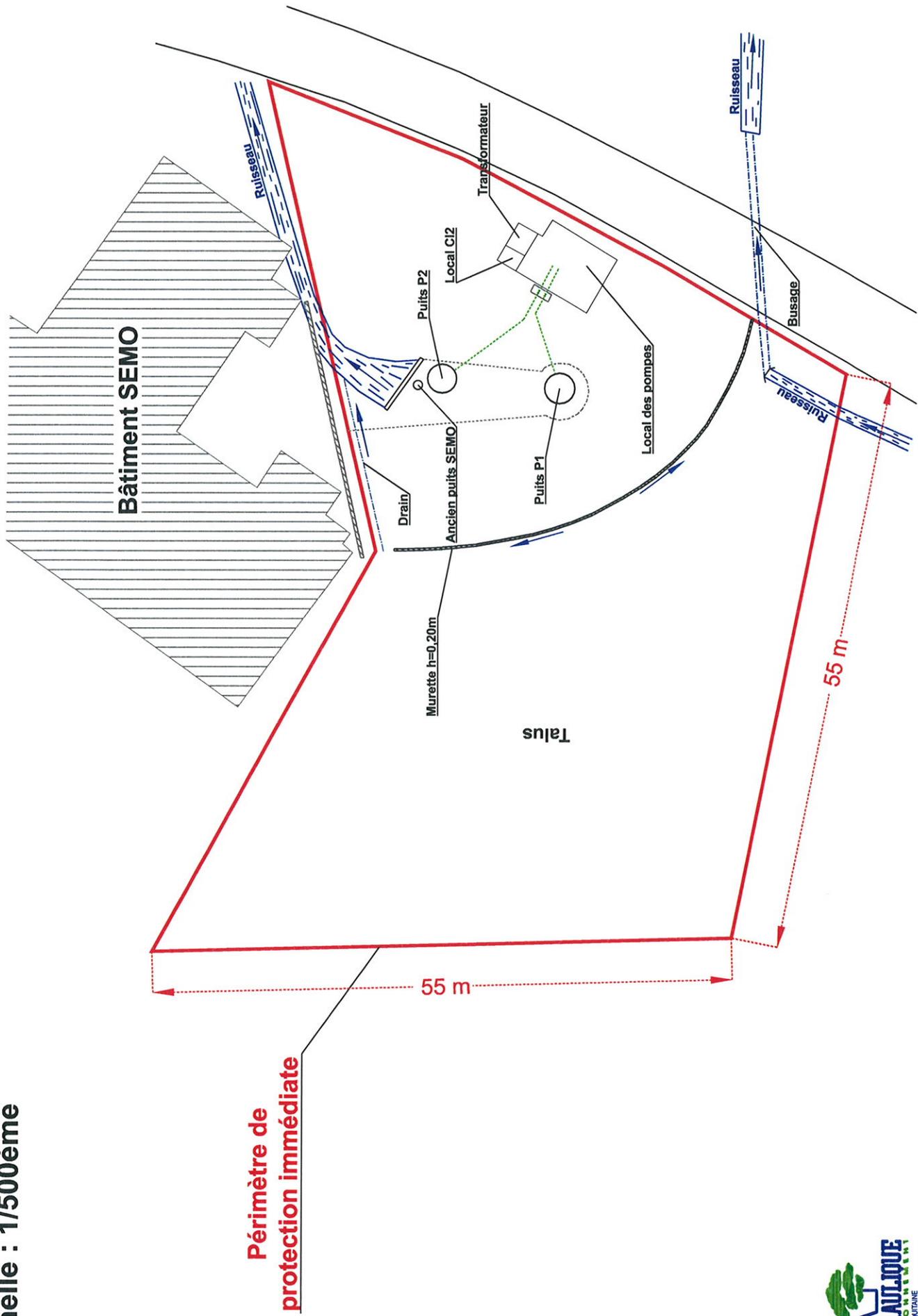


**Figure 3** - diagramme SCHOELLER BERKALOFF





**Figure 4 : Périmètre de protection immédiate du captage de la source du LAVOIR**  
**Echelle : 1/500ème**



**Périmètre de protection immédiate**









## Figure 6A

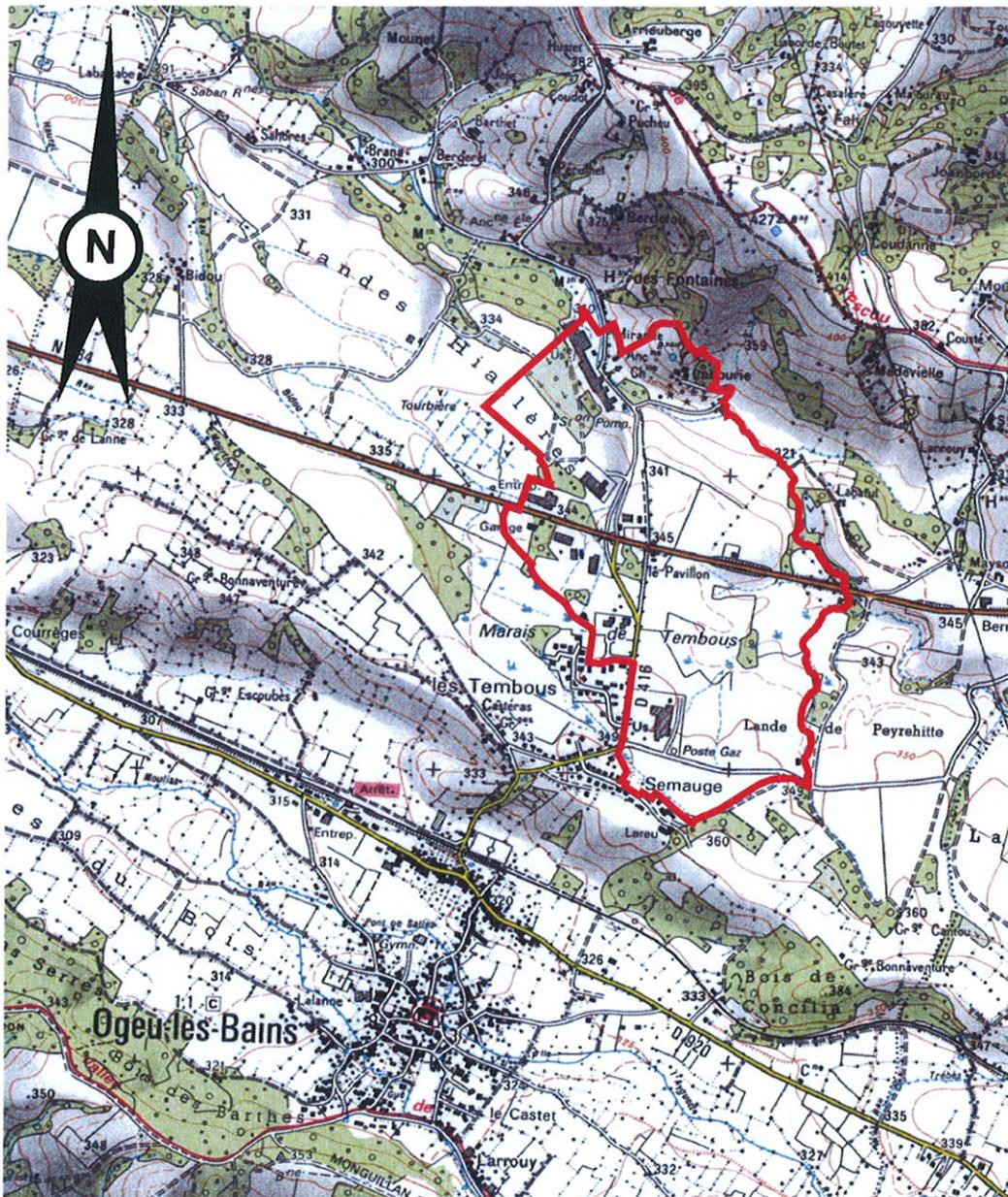
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
d'OGEU-LES-BAINS

---

Délimitation de la zone sensible autour  
de la **source du Lavoir** à OGEU-LES-BAINS

---

Echelle : 1/25.000ème



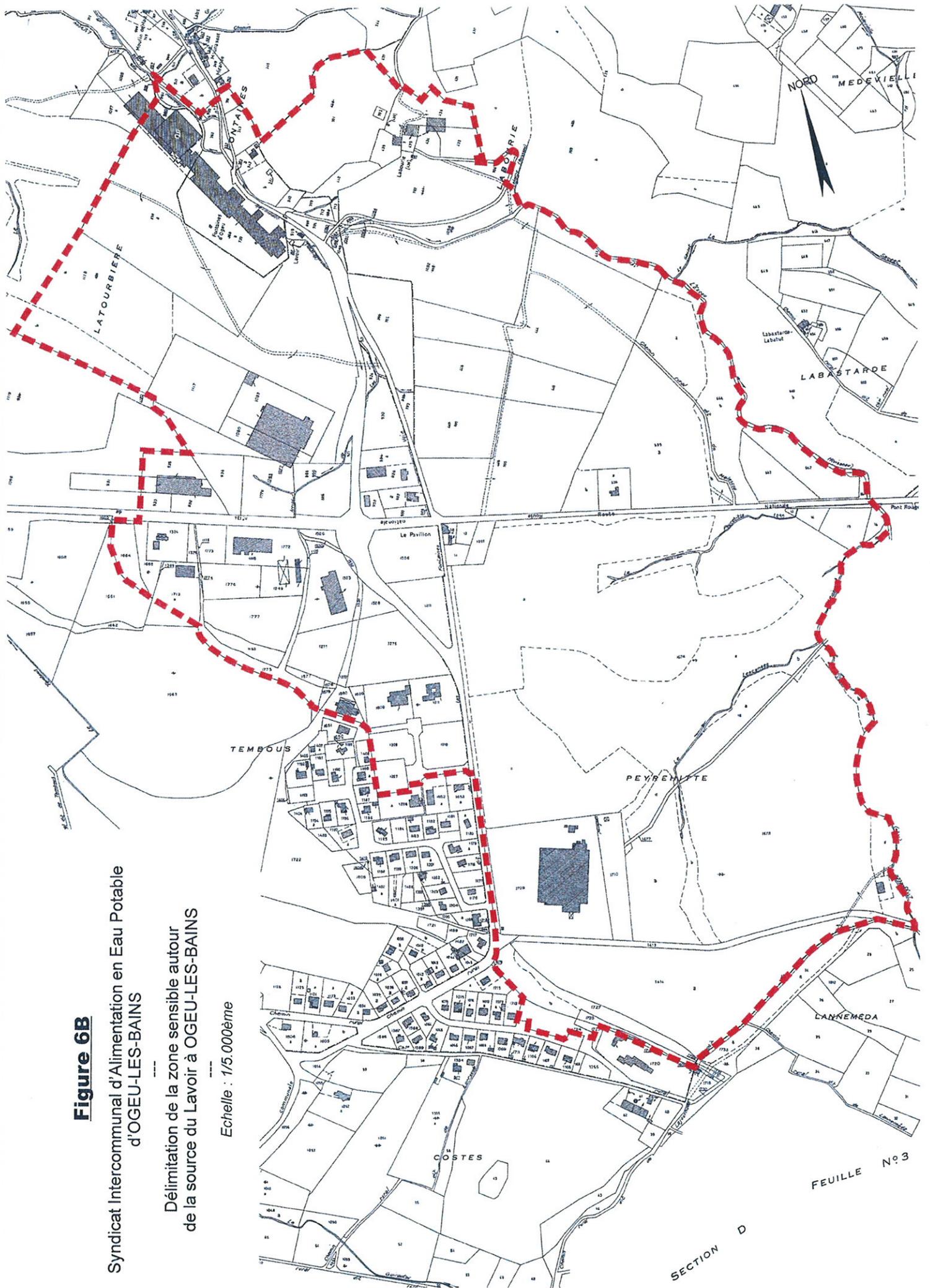


**Figure 6B**

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
d'OGEU-LES-BAINS

Délimitation de la zone sensible autour  
de la source du Lavoir à OGEU-LES-BAINS

Echelle : 1/5.000ème





**Figure 6C**

Zone d'alimentation de la source du Lavoir classée zone sensible pour la protection du captage (parties de OLORON-Ste-MARIE, ARUDY et IZESTE)  
Echelle : 1/25.000ème

